**Avis d’Appel d’Offres – Cas sans pré qualification**

**Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER)**

***S\_ANER\_003***

1. Cet Avis d’Appel d’offre ouvert fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « **LE SOLEIL »** du **15 janvier 2024**
2. L’Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER), a obtenu de l’Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Budget de fonctionnement, afin de financer le marché relatif à la couverture maladie de son personnel et a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre dudit marché.
3. L’Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer la Couverture d’Assurance Maladie du personnel de l’ANER.
4. La passation du Marché, **repartie en un (1) lot : Couverture Assurance Maladie du personnel** de l’Agence nationale pour les Energies renouvelables (ANER) sera conduite par Appel d’offres en marché de clientèle, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Madame Dieynaba Abdoul KANE Cheffe de la division du budget et des achats à la Direction Administrative et Financière de l’ANER 4ième Etage – DAKAR – Tél. : 221 33 869 55 04 ; E-**mail **:** dieynaba.kane@aner.snet prendre connaissance des documents d’appel d’offre à l’Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER ) à l’adresse indiquée ci-dessus à compter **du lundi au vendredi, de 9heures 00 mn à 13 heures 30 mn et de 14 heures 30 mn à 17 heures**.
6. Les exigences en matière de qualification sont

###### **CAPACITE TECHNIQUE**

* Produire une copie de l’agrément du ministère en charge des Assurances autorisant le soumissionnaire à pratiquer des opérations d’assurance ;
* Justifier d’une couverture des engagements réglementés et d’une marge de solvabilité suffisantes attestées par les états financiers et statistiques des trois (3) derniers exercices (2021, 2022 et 2023) certifiés par un commissaire aux comptes ;
* Produire un certificat de solvabilité délivré par la Direction des Assurances ainsi que tout document prouvant, au moment du marché, qu’il n’est pas placé sous plan de redressement ou sous plan de financement à court terme par la Conférence Interafricaine des Marchés d’Assurances (CIMA)

###### **CAPACITE FINANCIERE**

Le Candidat devra fournir les preuves suivantes

Disposer de fonds propres suffisants et conformes à la règlementation en vigueur (article 337-1 et suivants du code CIMA) au moment de l’Appel d’Offre ;

* Justifier d’une couverture des engagements réglementés et d’une marge de solvabilité suffisantes au regard du code CIMA ;
* Produire les états financiers et statistiques certifiés par un commissaire aux comptes

des trois (03) exercices précédents (2021, 2022 et 2023) l’Appel d’Offre  ;

Avoir réalisé un chiffre d’affaires moyen annuel, durant les trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) égales moins à Cent cinquante millions (150 000 000) attesté par des états financiers certifiés par un Commissaire aux comptes agréé par l’ONECCA au cours des 3 dernières exercices (2021, 2022 et 2023).

###### EXPERIENCE :

* Avoir exécuté avec satisfaction deux (**02) contrats d’assurance maladie au cours des cinq (5) dernières années (2019, 2020,2021,2022,2023) dont** la prime annuelle moyenne est supérieure ou égale à **Soixante Millions (60 000 000) F CFA.** Ces deux (02) contrats d’assurance doivent concerner une population d’environ **Deux cent Cinquante (250) personnes.**
* **Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;**

Justifier d’une bonne collaboration, au cours des trois (03) dernières années, avec au moins : trois (03) établissements hospitaliers, quatre (04) cliniques, trois (03) laboratoires d’analyses biomédicales et cinq (05) pharmacies situées à Dakar afin d’avoir au moins, dans son réseau des prestataires, les spécialités suivantes :

* + un Généraliste ;
  + un Gynécologue ;
  + un Pédiatre ;
  + un Dentiste ;
  + un Urologue ;
  + un Gastro-entérologue ;
  + un Cardiologue ;
  + un Ophtalmologue ;
  + un Endocrinologue ;
  + un Pneumologue ;
  + un Neurologue ;
  + un Cancérologue ;
  + un Stomatologue ;
  + un ORL ;
  + un Rhumatologue ;
  + un Kinésithérapeute ;
  + un Orthodontiste ;
  + Un laboratoire d’analyses, de radiographies, et d’imageries médicales ;

Cette collaboration devra être certifiée par la fourniture d’attestations dûment signées.

Le soumissionnaire doit produire une convention dûment signée avec un hôpital public dans au moins sept (07) capitales régionales (hors région de Dakar).

* Justifier d’une équipe expérimentée avec au moins un Médecin conseil.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d’Appel d’offre complet en formulant une demande écrite à l’adresse de **l’Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER)**

**– 58, Ngor Virage Route de l’aéroport – DAKAR** contre paiement d’un montant non Remboursable de **Vingt-cinq Mille Francs (25 000) F CFA** par espèces.

1. Les offres devront être déposées à **l’adresse suivante, CELLULE DE PASSATION DES MARCHES de l’Agence nationale pour les Energies Renouvelables, 58 Ngor virage route de l’aéroport 5ième Etage – DAKAR – au plus tard 23 septembre 2024**

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui le désirent, dans la salle de conférence du 3ième de l’Agence Nationale pour les Energies Renouvelables 58 Ngor virage route de l’aéroport **– DAKAR – Tél. : 33 869 55 04 ; le lundi 23 septembre 2024 à 10h30mn.**

Elles doivent comprendre une garantie de soumission d’un montant de :

* **Un Million Sept cent vingt-cinq mille (1 725 000) Francs CFA** et rester valide pour une période de (**Quatre-Vingt Dix) 90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**Le Directeur Général**

**Pr. Diouma KOBOR**